

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2006

SPECIAL ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 18 NOVEMBRE 2005
ET DU 19 DECEMBRE 2005

POUR :25 ABS :2

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Aucune délégation .

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – OBJET : PRESENTATION DU PROJET
D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES LAGAT PAR LA
C.C.P.C.

La communauté de communes du Pays de Courpière
développe un projet d'extension de la zone d'activités de
LAGAT sous la forme d'une Zone d'aménagement
concertée. L'ensemble du dossier de présentation est à la
disposition du public dans le hall de la mairie.

le conseil municipal a présenté ses observations dans le cadre
de la concertation préalable.

Le Conseil Municipal prend acte.

III / 2 – OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF
AU 19 MARS 1962

Considérant l'importance du courant qui, dans le monde des
anciens combattants, continue d'appeler le gouvernement à
faire du 19 Mars 1962 , la journée nationale du souvenir et du
recueillement pour la troisième génération du feu,

Considérant l'approbation massive des Français lors du
référendum à l'initiative du Général de Gaulle le 8 avril
1962, confirmé par l'enquête d'opinion de novembre
1999,

Considérant l'incompréhension à l'égard de la date du 5
décembre qui n'est adossée à aucune référence historique,

Considérant que la très grande majorité des Conseils
Municipaux de France a appelé par leurs vœux l'officialisation
de la date du 19 mars 1962,

Le Conseil Municipal de COURPIERE, après avoir baptisé une
de ses places publiques : « Place 19 mars 1962 », demande
au gouvernement de revoir sa position afin que la polémique
cesse et que soit célébré dans le calme et le respect, le cessez
le feu du 19 mars 1962. Le conseil municipal apporte toute sa
considération à l'égard de tous les anciens combattants
d'Afrique du Nord.

Vote : Pour : 20 Abstention : 1
Ne prennent pas part au vote : 6 (élus d'opposition).

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV / 1 – OBJET : CREATION DE DEUX POSTES (AGENT
DES SERVICES TECHNIQUES ET ADJOINT
ADMINISTRATIF) POUR BESOINS OCCASIONNELS .

■ Création d'un poste d'adjoint administratif pour
besoins occasionnels

Suite au départ du responsable du service comptabilité, la
nécessité de renforcer ce service par un adjoint administratif,

Vote : Pour à l'unanimité.

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps
complet pour besoins occasionnels au sein du service
comptabilité pour une période de 3 mois
éventuellement renouvelable à compter du 1^{er} février
2006.

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Création d'un poste d'agent des services
techniques pour besoins occasionnels.

Au sein du service entretien des bâtiments pour une période
de 6 mois éventuellement renouvelable à compter du 1^{er} février
2006 pour un agent en fin de contrat aidé :

Vote : Pour à l'unanimité.

IV / 2 – OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE ET MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu le tableau des effectifs de la commune et le départ par voie
de mutation d'un agent des services administratifs,

- **Accepte** la suppression d'un poste d'adjoint administratif de
2^{ème} classe à temps complet, et la modification du tableau des
effectifs de la façon suivante :

- à compter du 23/01/2006, suppression d'un poste d'adjoint
administratif de 2^{ème} classe.

- à compter du 23/01/2006, création d'un poste d'adjoint
administratif.

Vote : Pour à l'unanimité.

V – AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006.

(Voir les documents en pages centrales)

Le Conseil Municipal prend acte.

VI / 2 – OBJET : RESULTATS 2005 DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMMES PLURIANNUELS (ESPACE MULTI
ACTIVITES ; AVENUE DE LA GARE ; ILOT DE
L'ANTIQUITE)

■ ESPACE MULTIACTIVITES

Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure
des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Dépenses	Recettes
3.450.029 €	subventions 1 430.248€
	FCTVA 534064€

Autofinancement 1 485.717€

Monsieur le Maire propose d'échelonner le financement de
cette opération à compter de 2006, et sur plusieurs années :

Vote : Pour : 21 Contre : 6

■ AVENUE DE LA GARE

Dépenses	Recettes
165 000 €	Subventions 70 335€
	FCTVA 25 545.30€

Autofinancement 69 119.70€

Vote : Pour : 21 Contre : 6

■ ILOT DE L'ANTIQUITE

Dépenses	Recettes
370 800 €	Subventions 119000.00€
	FCTVA 57 404,25€
	Autofinancement 194395,75€

Vote : Pour à l'unanimité.

(suite page 4)

VI / 3 – OBJET : AVANCE DE TRESORERIE A LA REGIE DU CINEMA.

Adopte l'inscription par la commune de Courpière d'une avance remboursable d'un montant de 2 000 Euros.

Vote : Pour : 25 Abstentions : 2

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI / 1 - POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

VI / 2 - PRIME DE RAVALEMENT

Accepte la prime de ravalement de façade fixée à 457,40 Euros pour un particulier .

Vote : Pour à l'unanimité.

VI / 3 - DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2006 AUPRES DE L'ETAT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement pour les dossiers suivants par ordre de priorité.

- 1) Restructuration Ilot de l'Antiquité. Pour une subvention souhaitée de 57200€
- 2) Réalisation d'une extension des ateliers municipaux pour une subvention souhaitée de 11064€

Vote : Pour à l'unanimité.

VI / 4 - DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE PRE-OPERATIONNELLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL.

Le projet d'aménagement communal (PAC) intègre dans ses conclusions la mise en valeur du cadre de vie , une action de valorisation du patrimoine paysager tout particulièrement par une **rénovation du parc LASDONNAS se situant en centre bourg et en bordure de la Dore .**

Les premières estimations financières de cette étude pré-opérationnelle font apparaître un coût estimatif total de :

- **Plan topographique du Parc 6000€ H.T.**
- **Frais d'étude 14000€ H.T.**

Soit un total de 20.000€ H.T.

Sollicite une subvention à hauteur de 50 % auprès de Mr le Président du Conseil Général.

Vote : Pour : 24 Contre : 2 Abstentions : 1

VI / 5 - ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BL 763

Dans le cadre de l'aménagement du Mail piéton en prolongation de la rue de la Guelle, la commune a l'intention d'acquérir l'immeuble cadastré BL 763, situé au fond de la rue de la Guelle. Le prix de la transaction qui sera réalisé par acte notarié non compris, est proposé pour un montant estimé à 540 Euros au total. **Vote** : Pour à l'unanimité.

VI / 6 - ACQUISITION PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'EPF-SMAF DE L'IMMEUBLE BR 831 SIS RUE JULES FERRY .

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement urbain, la commune projette l'acquisition d'un immeuble, cadastré BR 831 sis rue Jules FERRY.

La commune a l'intention d'acquérir cet immeuble par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF auquel la commune est adhérente.

Le prix de la transaction qui sera réalisé par acte notarié non compris, est proposé pour un **montant estimé à 15000 Euros** au total.

Vote : Pour : 26

Abstention : 1

VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

VII / 1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BOXING CLUB.

50€ Pour l'organisation du gala annuel de boxe par le « Boxing club »,.

Vote : Pour à l'unanimité.

VII / 2 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PETANQUE DU FOIRAIL POUR L'ORGANISATION DES ELIMINATOIRES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE EN MAI 2006.

150€ pour l'organisation des éliminatoires des championnats de France les 13 et 14 Mai 2006 .

Vote : Pour : 26 Ne prend pas part au vote : 1

VII / 3 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DOMISOL ET LE « CLUB ACCORDEON » DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT MUSICAL 2004/2005.

■reversement des subventions départementales par la commune de **1120 Euros** au Club d'accordéon et **942 Euros** à l'Association DOMISOL .

Vote : Pour à l'unanimité.

VIII – QUESTIONS DIVERSES.

VIII/ 1 – MODIFICATION DU P.O.S.

Le Plan d'occupation des sols dans son règlement de la zone UF11 ne permet pas l'implantation d'équipement de service public qui présente généralement des contraintes techniques particulières. Il est rappelé qu'un certain nombre d'équipements publics sont implantés en zone UF11 et qu'ils sont susceptibles d'être complétés par d'autres installations. **1) Autorise** Monsieur le Maire à conduire la procédure de modification.

Vote : Pour : 26

Abstention : 1

VIII/ 3 – NOUVEAU BAIL DE LA TRESORERIE

2) Adopte le montant annuel du loyer s'élevant à 15 000 Euros en conformité avec l'avis du service des Domaines (charges récupérables non comprises).

Vote : Pour à l'unanimité.

VIII/ 4 – TARIFS DES DROITS D'ENTREE – BILLETERIE 63 TOUR .

Pour un montant de 8 €. **Vote** : Pour à l'unanimité.

VIII-5 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL AVEC LA C.C.P.C (CLSH)

Considérant que les locaux du C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) intercommunal du Pays de Courpière sont actuellement situés dans les locaux du Bâtiment Rose, Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition de ces locaux ainsi que du matériel à compter du 1^{er} janvier 2006 pour un loyer mensuel de 598 Euros (valeur au 1^{er} janvier 2006) et de provisions mensuelles de charges d'un montant de 269 Euros (valeur année 2005).

Vote : Pour à l'unanimité.